

## FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### **POINT 02 : DECISION MODIFICATIVE N°01-2025.**

*1 annexe*

**La présente communication a pour objet d'approuver une décision modificative afin :**

- d'intégrer une subvention pour l'aménagement du Parvis et de la Brasserie,
- de financer la péréquation DILICO par une minoration des charges de personnel,
- de régulariser une recette de fonctionnement sur demande de la Trésorerie.

Comme annoncé lors du vote du budget primitif, la commune a reçu la notification du Contrat d'Aménagement Régional concernant l'aménagement du Parvis et de la Brasserie.

Cette notification se traduit par une recette nouvelle de 269 999,50 €, permettant d'augmenter les crédits affectés aux études chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES pour 44 952,00 € et aux travaux relatifs à ces projets chapitre 21 – IMMOBILISATINS CORPORELLES pour 225 047,50€.

Par ailleurs, l'État a mis en place, après l'adoption de notre budget, un dispositif de péréquation intitulé DILICO. Afin de financer cette nouvelle dépense d'un montant de 39 259,00 €, il est proposé de minorer le chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL du montant à verser.

Enfin, la Trésorerie a demandé une régularisation du chapitre 042 en recette de fonctionnement, pour un montant de 57,00 €.

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

- **Notification des subventions du CAR.**

RI - Chapitre 13 - article 1322	+ 269.999,50 €.
DI - Chapitre 20 - article 2031	+ 44.952,00 €.
DI - Chapitre 21 - article 21318	+ 225.047,50 €.
Total	0 €.

- **Régularisation péréquation DILICO.**

DF - Chapitre 012 - article 64111	- 39.259,00 €.
DF - Chapitre 014 - article 739218	+ 39.259,00 €.
Total	0 €.

- **Régularisation chapitre 042.**

RF - Chapitre 013 - article 6419	- 57,00 €.
RF - Chapitre 042 - article 77	+ 57,00 €.
Total	0 €.

La commission Finances - Marchés publics, réunie le xx décembre 2025, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER** la Décision Modificative n°01-2025 présentée ci-dessous et telle qu'annexée à la présente délibération.

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	I	FINANCES	01	1322	13	FINA	EXCANT	SUBVENTION REGION	+ 269.999,50 €
D	I	URBA	510	2031	20	URBA	PARVIS	FRAIS D'ETUDES	+ 44.952,00 €
D	I	BATC	510	21318	21	BATC	BRASSER	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	+ 225.047,50 €
TOTAL VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT									0,00 €

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	F	FINANCES	20	739218	014	FINA	DILICO	AUTRES PRÉLÈVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FIN	+ 39.259,00 €
D	F	RH	20	64111	012	ADMN	PAI	REMUNERATION PRINCIPALE	- 39.259,00 €
TOTAL VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT									0,00 €

D/R	I/F	GESTIONNAIRE	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	F	ADMN	20	777	042	ADMN	ASMN	TRANSF. CPTE DE RESULTAT	57,00 €
R	F	RH	20	6419	013	ADMN	CCAS	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS	-57,00 €
TOTAL VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT									0,00 €

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n° 01/2025 se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 9.970.000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 4.170.399,50 €.